



COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 27 mars 2024 à 19h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

PATRIMOINE

1. Baux de chasse 2024-2033 - modification de l'annexe 1 du cahier des charges concernant la durée du lot 3
2. Lancement d'une procédure de modification de voirie en vue de supprimer un excédent de voirie du chemin n°5 situé rue de la Drève à 5340 Sorée
3. Convention d'occupation à titre gratuit des locaux du RTG4 par Central Gesves
4. Reconduction de la convention de mise à disposition d'un terrain communal situé à Surhuy à Madame et Monsieur HUYGHEBAERT pour la période 2024-2027

ENERGIE

5. Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie - Année 2023 - Information
6. Appel à candidature régional pour la mise en place de Plateforme locale de rénovation énergétique 2024 - Accord de principe pour l'adhésion à la Plateforme portée par le GAL Meuse-Campagne - PST 2.4.4.1 à 2.4.4.2 - Ratification de la délibération du Collège communal du 26/02/2024

MARCHES PUBLICS

7. Marché public de fournitures d'un véhicule d'occasion - Approbation des conditions et du mode de passation

MOBILITE

8. Règlement complémentaire de roulage - Route d'Andenne à Faulx-Les Tombes - Établissement d'une priorité de passage - PST 2.2.9.6.
9. Règlement complémentaire de roulage - Haltinne - Rue de Strud - Passage pour piétons - PST 2.2.9.6.

TRAVAUX

10. Démolition RTG2 - Convention avec le BEP en vue de la démolition du bâtiment – PST 2.4.2.1

ENVIRONNEMENT

11. Convention relative à la plantation et à l'entretien de haies indigènes - PST 2.4.7.3

PETITE ENFANCE

12. ASBL LES ARSOUILLES - Reconduction de la convention - Années 2024 et 2025

ENSEIGNEMENT

13. Enseignement - Note de service concernant les procédures en cas d'absence des professeurs des écoles communales

PLAN DE COHESION SOCIALE

14. Plan de Cohésion Sociale - Nouvelle fiche action « animal de compagnie » - PST 2.4.9.4.

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation (S.R.)
2. Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation (F.M.)

ENSEIGNEMENT

3. École communale de l'Envol - Demande de prolongation de « congé pour prestations réduites à mi-temps bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » (13 p/s du 28/02/2024 au 31/08/2024) (AB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 11/03/2024
4. Ecoles communales - Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (7 p/s) dans le cadre d'un remplacement (IB) du 11/03/2024 au 01/04/2024 (CN) - Ratification de la délibération du Collège communal du 11/03/2024
5. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de seconde langue - néerlandais à titre temporaire à temps partiel (4 p/s) du 01/03/2024 au 05/07/2024 (ADG) - Ratification de la délibération du Collège communal du 11/03/2024
6. Écoles communales - Demande de congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (6 p/s du 01/03/2024 au 05/07/2024) (C.H) - Ratification de la décision du Collège communal du 11/03/2024

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 18/03/2024

Par ordonnance :

La Directrice générale f.f.,

N. SEINE



Le Bourgmestre,

M. VAN AUDENRODE